



MAIRIE DE RIVECOURT
Concours des décorations de Noël
Et illuminations 2023



Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la municipalité de Rivecourt organise son **troisième concours des décorations et des illuminations de Noël**.

Ce concours a pour objectif de donner une ambiance féérique, de sélectionner et récompenser l'investissement et l'implication des Rivecourtois.

Vous êtes ainsi invités à décorer vos maisons, jardins, appartements ou commerces. Le concours est ouvert à tous les propriétaires ou locataires, ainsi qu'aux commerces dont les aménagements sont visibles de la rue.

La participation est gratuite. **Critères** : privilégier le recyclage, le « fait maison ».

Merci de nous confirmer votre participation à l'aide du coupon-réponse avant le 24 novembre 2023 (mentions légales au dos), ou inscription sur le site de la Mairie.

**BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS DES
DECORATIONS DE NOËL ET ILLUMINATIONS 2023**

Coordonnées :

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Téléphone..... Mail.....@.....

Je m'inscris au concours des décorations de Noël 2023, organisé par la municipalité de Rivecourt et en accepte le règlement*.

- Catégorie 1 : maisons individuelles avec façades ou jardins
- Catégorie 2 : façades, fenêtres et balcons d'immeubles collectifs
- Catégorie 3 : commerces et locaux commerciaux professionnels

Coupon à remettre dans la boîte aux lettres de la Mairie ou par mail à m.rivecourt@wanadoo.fr, avant le **24 novembre 2023**.

*Le règlement est consultable sur le site de la mairie : www.rivecourt.fr

Mentions légales

Le Maire de Rivecourt sis à 2 rue de la Mairie – 60126 RIVECOURT a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données.

Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Concours des décorations de Noël.

Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées.

Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Rivecourt et ne sont transmises à aucun tiers.

Elles sont conservées pour une durée d'un an.

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter m.rivecourt@wanadoo.fr / [2 rue de la Mairie](#). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

AVERTISSEMENT : Nous vous informons que des photos/vidéos pourront être prises par la Mairie.

Ces images pourront être diffusées sur le site internet et le bulletin municipal pour une durée d'un an.

Si vous ne souhaitez pas être pris en photo/vidéo, nous vous remercions de vous rapprocher d'un représentant de la Mairie afin de nous communiquer votre refus.